

*Elections
Alberta*

PASSONS AU VOTE!

Guide de simulation d'élection



Elections Alberta reconnaît également la contribution en matière d'idées et d'approches des organismes suivants :

Élections Manitoba
Elections British Columbia
Élections Nouveau-Brunswick
Élections Canada

Remarque. – Dans cette publication, les termes de genre masculin utilisés pour désigner des personnes englobent à la fois les femmes et les hommes. Ils sont utilisés uniquement dans le but d'alléger le texte et ne visent aucune discrimination.

Autorisée en tant que ressource pour les enseignants pour les cours d'études sociales de la 6^e et la 9^e année ainsi que pour Études sociales 20-1, 20-2, 20-4, 30-1 et 30-2.

Veillez noter que les sites Web mentionnés, quoiqu'à jour au moment de la publication, ont pu changer ou disparaître depuis le moment de la rédaction.

Les enseignants devront vérifier le contenu des sites Web avant de les présenter en classe ou de donner les adresses aux élèves afin de s'assurer que le contenu soit approprié et relié à l'enseignement.

Les concepteurs de ce guide ont tenté autant que possible de préciser les sources utilisées. Advenant tout problème quant à l'utilisation des sources, nous veillerons volontiers à ce que les changements nécessaires soient apportés lors d'une réimpression future.

Il est permis de reproduire la présente publication, en tout ou en partie, à des fins pédagogiques et sans but lucratif.

ISBN : 978-0-9811201-3-3

©2011 Elections Alberta

Remerciements

Elections Alberta tient à souligner la participation des groupes et intervenants suivants à la création de ce guide.

Révision, contribution et mise à l'essai

Margo Cahn
Earl Buxton School, Edmonton

Stacy Morgan
Greenfield Elementary School, Edmonton

Jolanda Nicols
Brenda Schwer
École Coloniale Estates School, Beaumont

Marcia Tyerman
Enseignante à la retraite, Sherwood Park

Heather Chorley
Andrea Collins
Dan Knott Junior High School, Edmonton

Henry Ahn
Craig Harding
Adina Thackrey
Vincent Massey Junior High School, Calgary

Linda Rae Carson
Harry Ainlay High School, Edmonton

Andrew Gambier
Victoria School of Performing and Visual Arts, Edmonton

Comité d'examen des directeurs du scrutin de l'Alberta

Alan Bloomfield, Medicine Hat
Shauna Hunter, Calgary
Alice Killam, Calgary
Marlene Martin, Sherwood Park
Carol Ohler, Sangudo
Olwen Thomas, Calgary

Conception et rédaction

Patricia Shields-Ramsay
Doug Ramsay
InPraxis Group Inc.

Révision

Virginia Durksen
Visible Ink Inc.

Traduction

La traduction de cette publication a été faite par Alberta Education.

Design et illustrations

Perry Shulak
Sam Leung
Critical Fusion Interactive Media Inc.



Ce document est conforme à la nouvelle orthographe. Cependant, toute référence tirée du programme d'études sociales (2007) est conforme à l'orthographe traditionnelle utilisée au moment de sa rédaction.

■ Table des matières

La simulation d'élection	3
Simulation d'élection : fiches de marche à suivre	4
Fiches sur le processus électoral	6
Calendrier de planification	10
Fiches de rôles	11
Acte de candidature	16
Liste des candidats	17
Liste des membres du personnel électoral	17
Liste électorale	18
Déroulement du vote par anticipation.....	19
Fiches des tâches associées à la campagne.....	20
Gabarit de bulletins de vote.....	21
Registre du scrutin	22
Relevé des résultats	23

■ La simulation d'élection

L'information, les fiches et les gabarits fournis dans Passons au vote! amènent les élèves à s'intéresser activement aux questions qui sont importantes pour eux. On compte aussi leur donner l'occasion de se porter candidats à une élection, de réfléchir à une éventuelle appartenance à un parti politique, de mener une campagne et de voter lors d'une élection.

- L'information est présentée sous forme de cartes-fiches à photocopier; chaque page contient de deux à quatre fiches à découper.
- Ces outils guident les élèves à travers les étapes d'un processus électoral s'inspirant de celui utilisé en Alberta. Les élèves qui souhaitent approfondir leur exploration du processus électoral peuvent trouver de l'information supplémentaire sur le site Web d'Elections Alberta au www.elections.ab.ca (en anglais seulement).
- On peut se servir de ces activités, gabarits ou fiches dans différents contextes :
 - La tenue d'une élection simulée en classe
 - La tenue d'une élection simulée entre plusieurs classes d'une même année
 - L'organisation et la tenue d'une élection simulée dans toute l'école

Ce processus implique les étapes suivantes :

1. La préparation
2. La distribution des rôles
3. L'inscription des électeurs
4. La sélection des candidats et du personnel électoral
5. La tenue de la campagne électorale
6. La préparation des bureaux de scrutin
7. La tenue du scrutin
8. L'annonce des résultats

Simulation d'élection : fiches de marche à suivre

Chacune des étapes du processus présenté ci-dessus est décrite sur une fiche distincte. Les fiches de marche à suivre peuvent vous aider à structurer et à organiser la simulation d'élection; par ailleurs, vous pourriez les distribuer aux élèves pour qu'ils planifient eux-mêmes la simulation.

La trousse de simulation d'élection d'Elections Alberta se compose des ressources suivantes (en anglais seulement) :

- Carte de la circonscription fédérale
- Carte de la circonscription provinciale
- Isoir
- 3 crayons
- 3 sceaux d'urne électorale
- Insignes pour le personnel électoral
- Insignes des représentants des candidats
- Affiche « Votez ici » (avec une flèche)
- Écriteau de l'agent d'inscription
- Registre du scrutin (comprend maintenant six pages)
- Relevé du scrutin (photocopie)
- Modèle de bulletin pour personnes aveugles
- Guide pour les représentants des candidats
- Guide pour le personnel du bureau de scrutin
- Guide d'utilisation des bulletins de vote spéciaux
- Guide d'établissement des bureaux de scrutin itinérants
- Guide sur l'*Election Act* (la « *Loi électorale* ») pour les candidats
- Brochure d'information sur les élections provinciales pour les élèves

Communiquez avec Elections Alberta pour commander votre trousse (en anglais seulement).

Elections Alberta

11510, av. Kingsway N.-O.,
bureau 100
Edmonton, Alberta T5G 2Y5

Heures d'ouverture :

Du lundi au vendredi

De 8 h 15 à 12 h et
de 13 h à 16 h 30

Tél. : 780-427-7191

Télec. : 780-422-2900

Ailleurs dans la province : Appelez le numéro sans frais 310-0000, puis composez le 780-427-7191.

Pour faire appel à un directeur du scrutin, on peut remplir un formulaire de demande en ligne au www.elections.ab.ca (lien *Education*).

■ Simulation d'élection : fiches de marche à suivre

1 La préparation

- ❑ Entendez-vous sur le contexte de l'élection. Est-ce qu'elle concernera votre classe, plusieurs classes ou toute l'école?
- ❑ Établissez un calendrier de planification avec les dates de la mise en candidature des candidats, de la durée de la campagne électorale et du jour de l'élection. Servez-vous des fiches sur le processus électoral pour déterminer quelles sont les tâches à effectuer et comment se déroulera l'élection.
- ❑ Parlez aux enseignants des classes concernées. Informez la direction de ce que vous faites.
- ❑ Communiquez avec Elections Alberta pour demander à un directeur du scrutin de participer à votre élection. (Vous pourriez également demander à un enseignant de jouer le rôle du directeur du scrutin.)
- ❑ Informez la communauté ou les médias locaux de votre élection.

Fiches et gabarits à utiliser :

- Fiches sur le processus électoral
- Calendrier

2 La distribution des rôles

- ❑ Déterminez quels sont les principaux rôles associés à votre élection (par exemple, candidats, équipes électorales et groupes de pression).
- ❑ Déterminez quels sont les autres rôles associés à votre élection (par exemple, directeur du scrutin, agent d'inscription, scrutateur et secrétaires du bureau de scrutin).
- ❑ Déterminez avec les élèves quels seront les critères pour la sélection des candidats.
- ❑ Distribuez les formulaires de mise en candidature et assignez les rôles. Vous pourriez aussi demander aux élèves de manifester leur intérêt à l'égard d'un rôle particulier, comme celui de candidat ou de membre d'une équipe de campagne, d'un groupe de pression ou du personnel électoral.
- ❑ Acceptez la nomination des candidats.

Fiches et gabarits à utiliser :

- Fiches de rôles
- Acte de candidature

3 L'inscription des électeurs

- ❑ Demandez aux agents d'inscription d'inscrire les électeurs en créant une liste, qui deviendra la liste électorale. Fixez une date limite pour l'inscription et assurez-vous de faire connaître cette information (publicité).
- ❑ Assignez un numéro d'inscription à chaque électeur, et inscrivez ce numéro sur la liste électorale.
- ❑ Organisez un vote par anticipation pour les élèves qui seront absents le jour de votre élection.

Fiches et gabarits à utiliser :

- Liste électorale
- Déroulement du vote par anticipation

4 La sélection des candidats et du personnel électoral

- ❑ Approuvez la distribution finale des rôles. Faites la liste des tâches sur les fiches des rôles. Assurez-vous d'assigner un rôle et des tâches à chaque élève.
- ❑ Une fois les mises en candidature approuvées, demandez au directeur du scrutin de préparer la liste des candidats.
- ❑ Demandez aux candidats de nommer leurs agents et représentants.
- ❑ Accordez du temps aux élèves qui ont le même rôle pour qu'ils se rencontrent et se répartissent les diverses tâches à effectuer.

Fiches et gabarits à utiliser :

- Liste des candidats
- Liste des membres du personnel électoral

5 La tenue de la campagne électorale

- Donnez le coup d'envoi de la campagne pour permettre aux candidats et aux autres représentants des partis politiques d'obtenir le soutien des électeurs.
- Élaborez le matériel nécessaire à la campagne, comme les affiches, les dépliants et les publicités.
- Invitez les journalistes à interviewer les candidats et le personnel électoral.
- Demandez aux groupes de pression de concevoir du matériel qui attirera l'attention des candidats et des électeurs sur les causes qu'ils défendent.

Fiches et gabarits à utiliser :

- Fiches des tâches associées à la campagne

6 La préparation des bureaux de scrutin

- Pendant la campagne électorale, demandez aux membres du personnel électoral de se préparer pour le jour de votre élection. Ils devront faire connaître aux élèves l'emplacement des bureaux de scrutin et la date de votre élection.
- Les membres du personnel électoral devront aussi organiser le vote par anticipation pour les élèves qui seront absents le jour de votre élection.
- Invitez-les à concevoir leurs propres publicités écrites, audios ou vidéos en vue d'encourager les électeurs à voter.
- Préparez les bulletins pour le jour de votre élection en y inscrivant le nom des candidats par ordre alphabétique.

Fiches et gabarits à utiliser :

- Modèle de bulletins

7 La tenue du scrutin

- Préparez les bureaux de scrutin, en tenant compte du type de participation :
 - Élection concernant une classe : on peut établir un ou deux bureaux de scrutin
 - Élection concernant plusieurs classes : on peut établir un ou deux bureaux de scrutin par section de vote
 - Élection dans toute l'école : chaque classe peut représenter une section de vote qui comporte un (ou plus d'un) bureau de scrutin.
- Assurez-vous que les bureaux de vote sont munis d'urnes électorales et d'isoloirs pour que les électeurs votent en privé.
- Demandez aux membres du personnel électoral de veiller à ce que les candidats et les représentants des partis politiques ne fassent pas campagne au bureau de vote.
- Assurez-vous que les représentants des candidats surveillent le déroulement de votre élection.

Fiches et gabarits à utiliser :

- Registre du scrutin

8 L'annonce des résultats

- Demandez aux membres du personnel électoral de compter les bulletins. Triez les bulletins et faites une pile pour chaque candidat; faites aussi une pile pour les bulletins rejetés qui ne peuvent pas être comptés. Les candidats, leurs agents et leurs représentants peuvent aussi observer le dépouillement des bulletins.
- Comparez les résultats au nombre total de votes. Inscrivez les résultats au relevé.
- Transmettez les résultats au directeur du scrutin, qui fera ensuite un décompte officiel.
- Annoncez les résultats.

Fiches et gabarits à utiliser :

- Relevé des résultats

Fiches sur le processus électoral

1 L'élection commence officiellement quand le gouvernement au pouvoir adopte le décret du lieutenant-gouverneur en conseil et que le directeur général des élections délivre les brefs électoraux à chaque directeur du scrutin.

La période électorale commence après la délivrance des brefs électoraux et dure en tout 28 jours. Le vote a donc lieu le 28^e jour de la période électorale. On appelle **jour des présentations** la date limite pour la nomination des candidats (qui a lieu le 14^e jour après la délivrance des brefs électoraux) et **jour de l'élection**, la journée même du vote (qui a lieu le 14^e jour après le jour des présentations).

2 Chaque directeur du scrutin prépare une **proclamation d'élection**, qui contient les renseignements suivants :

- Le lieu, la date et les heures des modifications de la liste électorale
- Le lieu, la date et les heures de la présentation des candidats, et la date prévue de la fin des mises en candidature
- Le lieu, la date et les heures du vote par anticipation
- La date et les heures du vote le jour de l'élection
- Le lieu, la date et l'heure de l'annonce des résultats officiels
- Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du directeur du scrutin de la circonscription électorale



Pour en savoir plus

Les responsabilités du personnel électoral sont décrites sur le site Web d'Élections Alberta au www.electionsalberta.ab.ca/Public%20Website/597.htm (en anglais seulement).

Les candidats et les partis politiques peuvent trouver l'information dont ils ont besoin au www.elections.ab.ca/Public%20Website/political_participants.htm (en anglais seulement).

Après la délivrance des brefs d'élection, le directeur du scrutin publie le plus vite possible la proclamation d'élection, la carte de la circonscription électorale et la liste des bureaux de scrutin. Cette information est publiée dans au moins un journal de chaque circonscription électorale, sur le site Web d'Élections Alberta au www.elections.ab.ca et au bureau du directeur du scrutin (en anglais seulement).

Le directeur général des élections fournit à chaque parti politique enregistré une copie de la liste électorale et de la carte des sections de vote. Tous les partis politiques ont le droit de recevoir cette information. Ils la fournissent ensuite à leurs candidats. Le directeur du scrutin fournit aussi ces documents aux candidats indépendants.

3 À partir du 5^e jour qui suit la délivrance des brefs électoraux, le directeur du scrutin peut effectuer des changements à la liste électorale tous les jours, sauf le dimanche et les jours fériés. On a jusqu'à 16 h le samedi qui précède le début du vote par anticipation pour faire des changements à la liste électorale.

Ces changements concernent habituellement les électeurs qui :

- n'étaient pas inscrits à la liste électorale;
- ont déménagé après la préparation de la liste électorale;
- ont obtenu le droit de vote il y a peu de temps.

Les électeurs peuvent faire des changements à la liste électorale au moyen de Voterlink www.voterlink.ab.ca, un service en ligne d'inscription des électeurs fourni par Elections Alberta (en anglais seulement).

4 On appelle **candidats** les personnes qui se présentent à une élection dans une circonscription électorale. Avant de pouvoir recueillir des fonds et effectuer des dépenses pour leur campagne électorale, les candidats doivent remplir une demande d'enregistrement du candidat à Elections Alberta. La campagne électorale peut commencer après la délivrance des brefs électoraux et l'enregistrement des candidats.

Pour avoir le droit de se porter candidat, il faut avoir la citoyenneté canadienne, être âgé de 18 ans ou plus et résider en Alberta depuis au moins six mois. Il n'est pas nécessaire de résider habituellement dans une circonscription électorale pour se porter candidat dans cette circonscription. Les membres du Sénat ou de la Chambre des communes du Canada ne peuvent pas se porter candidats aux élections provinciales.

Les candidats doivent remplir un acte de candidature et le remettre au directeur du scrutin responsable de leur circonscription électorale. L'acte de candidature doit être signé par 25 électeurs admissibles de la circonscription électorale; on doit aussi fournir un cautionnement de candidature de 500 \$.

5 Chaque candidat doit nommer un électeur à titre d'**agent électoral** pour gérer sa campagne. L'acte de candidature doit contenir le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'agent électoral; de plus, le directeur du scrutin doit publier cette information sur le site Web d'Elections Alberta et dans un journal à grand tirage.

Les agents électoraux doivent avoir le droit de vote selon ce que prévoit l'Election Act (la « Loi électorale »). Toutefois, il n'est pas obligatoire qu'ils demeurent dans la circonscription électorale du candidat qu'ils représentent. L'agent électoral doit accepter par écrit sa nomination en signant l'acte de candidature. Les candidats ne peuvent pas être agents électoraux.

6 Les **représentants des candidats** représentent ceux-ci à chaque bureau de scrutin. Ils surveillent le déroulement de l'élection aux bureaux de scrutin pendant les heures d'ouverture, ainsi que pendant le décompte non officiel des votes après la fermeture.

Chacun des candidats a le droit de nommer au maximum quatre représentants par bureau de scrutin ou bureau d'agent d'inscription pour observer le déroulement du vote et s'assurer de l'équité du processus. Les représentants, qui doivent être nommés par écrit, doivent avoir le droit de vote et résider dans la circonscription électorale. Il ne peut y avoir plus d'un représentant de candidat présent à la fois par urne électorale ou par bureau d'agent d'inscription. Chaque représentant de candidat peut toutefois être chargé de surveiller plus d'un bureau de scrutin ou bureau d'agent d'inscription. Les représentants des candidats ont l'obligation de prêter le serment de discrétion avant de remplir leurs fonctions à tout bureau de scrutin ou bureau d'agent d'inscription.

7 Dans chaque circonscription électorale, il y a quatre **façons de voter** :

- Le jour même de l'élection, les **bureaux de scrutin** sont ouverts de 9 h à 20 h. Plusieurs sections de vote peuvent être situées (ou « représentées ») à un même bureau de scrutin.
- Le **scrutin par bulletin de vote spécial** est utilisé par les électeurs qui ne peuvent pas voter le jour de l'élection ou par anticipation. Les personnes qui ont des handicaps physiques, les détenus admissibles, les candidats, le personnel électoral, les agents électoraux et les représentants des candidats peuvent voter par bulletin de vote spécial. Cette méthode de scrutin s'adresse également aux personnes qui vivent en région éloignée.
- Les **bureaux de vote par anticipation** sont établis par le directeur du scrutin de chaque circonscription électorale. Les bureaux de vote par anticipation permettent à certaines personnes de voter à l'avance, notamment celles qui ont des handicaps physiques ou celles qui pensent être absentes ou ne pas pouvoir voter le jour de l'élection. Le personnel électoral, les candidats, les agents électoraux et les représentants des candidats peuvent aussi voter par anticipation si leurs fonctions officielles les empêchent de voter le jour même de l'élection au bureau de scrutin de leur section de vote. Les bureaux de vote par anticipation sont ouverts de 9 h à 20 h les jeudi, vendredi et samedi qui précèdent le jour de l'élection. Le directeur du scrutin fait connaître les dates et le lieu du vote par anticipation dans la proclamation d'élection. Les électeurs qui souhaitent voter par anticipation doivent remplir une déclaration de vote par anticipation.
- Le directeur du scrutin établit parfois des **bureaux de scrutin itinérants** à des endroits comme des centres de traitement ou des résidences pour personnes âgées. Les heures d'ouverture des bureaux de scrutin itinérants sont établies par le directeur du scrutin, en consultation avec le personnel des centres en question.

Ce n'est qu'à la fermeture des bureaux de scrutin le jour de l'élection qu'on peut compter les votes obtenus par ces quatre méthodes de scrutin.

L'Election Act (la « *Loi électorale* ») autorise les candidats à visiter brièvement les bureaux de scrutin pendant les heures d'ouverture, mais elle leur interdit de faire campagne. Les étudiants et les représentants des médias sont aussi autorisés à visiter brièvement les bureaux de scrutin.

8 Le bulletin de vote présente la liste des noms des candidats pour permettre aux électeurs de faire leur choix. Les noms des candidats sont inscrits sur les bulletins de vote, en ordre alphabétique selon leur nom de famille. On ne peut ajouter aucun titre, nom de diplôme, préfixe ou suffixe au nom des candidats. Le nom du parti politique que chaque candidat représente est inscrit directement sous le nom du candidat. Si le candidat ne représente aucun parti politique, le mot « indépendant » est inscrit directement sous son nom.

9 Le processus électoral se déroule ainsi :

- Le scrutateur demande le nom et l'adresse de chaque électeur et confirme l'information en consultant la liste électorale.
- Le secrétaire du bureau de scrutin cherche dans le registre du scrutin le nom de l'électeur, qui est inscrit à côté d'un numéro dans la liste. Le secrétaire du bureau de scrutin rayera ensuite le nom de l'électeur dans la liste électorale, qui est reproduite dans le registre du scrutin.
- Une fois le nom de l'électeur trouvé ou inscrit au registre du scrutin, le scrutateur fournit un bulletin de vote à l'électeur. Le numéro du bulletin de vote correspond au numéro qui est inscrit dans le registre du scrutin. Le scrutateur inscrit ses initiales au dos du bulletin de vote.
- Le scrutateur demande ensuite à l'électeur de se rendre à l'isoloir et de mettre un « X » dans le cercle à côté du nom du candidat choisi. Après avoir voté, l'électeur doit plier son bulletin de vote et le remettre au scrutateur.
- Lorsqu'un électeur est dans l'isoloir, il est interdit à qui que ce soit d'y entrer ou de regarder ce qu'il y a sur le bulletin de vote. Voter est un geste privé et secret. On fait exception à cette règle si l'électeur est incapable de voter seul en raison d'un handicap physique ou s'il ne peut lire le bulletin de vote. L'électeur peut alors obtenir l'aide d'une personne qui aura d'abord prêté le serment approprié.
- Aucun bulletin de vote ne peut quitter le bureau de scrutin. Si un électeur refuse de voter, le scrutateur inscrit « refusé » sur le bulletin de vote, puis range celui-ci dans une enveloppe distincte.
- Si un électeur endommage son bulletin, il a droit à un second bulletin. Le scrutateur inscrit « annulé » au dos du bulletin endommagé, puis le range dans une enveloppe distincte. Toutefois, l'électeur n'a plus le droit de recevoir d'autres bulletins.
- Le scrutateur vérifie le bulletin de vote sans le déplier pour s'assurer que le numéro qui y figure est bien le même que celui fourni à l'électeur. On dépose ensuite le bulletin de vote dans l'urne électorale, après avoir détaché le talon où figure le numéro d'identification.
- Le secrétaire du bureau de scrutin inscrit au registre du scrutin que l'électeur a voté.

Les directeurs du scrutin

Les membres du personnel électoral sont des électeurs admissibles qui jouent un rôle particulier dans la tenue de l'élection. Certains d'entre eux – comme les directeurs du scrutin – disposent d'un bureau dans la circonscription électorale où ils servent les électeurs pendant la période électorale. D'autres – comme les scrutateurs, les secrétaires des bureaux de scrutin et les agents d'inscription – servent les électeurs pendant le vote par anticipation et le jour de l'élection.

Les directeurs du scrutin sont responsables de la tenue du recensement et de l'élection dans une circonscription électorale précise. Leurs responsabilités comprennent le recrutement, la formation et la supervision du personnel électoral qui aide le public dans les bureaux de scrutin.

Quelles seront vos responsabilités pendant votre élection?

- _____
- _____
- _____
- _____
- _____

Les directeurs du scrutin ne votent pas (sauf s'il y a égalité des voix), parce qu'ils doivent demeurer impartiaux. Si vous pouviez voter, quelles seraient les caractéristiques du candidat pour qui vous voteriez? Quelle est votre opinion sur les questions associées à votre élection?

Les scrutateurs

Les membres du personnel électoral sont des électeurs admissibles qui jouent un rôle particulier dans la tenue de l'élection. Certains d'entre eux – comme les directeurs du scrutin – disposent d'un bureau dans la circonscription électorale où ils servent les électeurs pendant la période électorale. D'autres – comme les scrutateurs, les secrétaires des bureaux de scrutin et les agents d'inscription – servent les électeurs pendant le vote par anticipation et le jour de l'élection.

Les scrutateurs sont responsables d'un bureau de scrutin particulier et y assistent le directeur du scrutin pendant l'élection. Les scrutateurs travaillent en collaboration avec les secrétaires des bureaux de scrutin et fournissent les bulletins de vote aux électeurs. Quelles seront vos responsabilités pendant votre élection?

- _____
- _____
- _____
- _____
- _____

En tant que membre du personnel électoral, vous pouvez voter, mais vous devez demeurer impartial. Quelles seront les caractéristiques du candidat pour qui vous voterez? Quelle est votre opinion sur les questions associées à votre élection?

Les secrétaires des bureaux de scrutin

Les membres du personnel électoral sont des électeurs admissibles qui jouent un rôle particulier dans la tenue de l'élection. Certains d'entre eux – comme les directeurs du scrutin, ainsi que le personnel et les adjoints administratifs – travaillent dans un bureau de la circonscription électorale où ils servent les électeurs pendant la période électorale. D'autres – comme les scrutateurs, les secrétaires des bureaux de scrutin et les agents d'inscription – servent les électeurs pendant le vote par anticipation et le jour de l'élection.

Les secrétaires des bureaux de scrutin tiennent le registre du scrutin à jour en y inscrivant le nom des électeurs qui ont voté.

Quelles seront vos responsabilités pendant votre élection?

- _____
- _____
- _____
- _____
- _____

En tant que membre du personnel électoral, vous pouvez voter, mais vous devez demeurer impartial. Quelles seront les caractéristiques du candidat pour qui vous voterez? Quelle est votre opinion sur les questions associées à votre élection?

Les agents d'inscription

Les membres du personnel électoral sont des électeurs admissibles qui jouent un rôle particulier dans la tenue de l'élection. Certains d'entre eux – comme les directeurs du scrutin, ainsi que le personnel et les adjoints administratifs – travaillent dans un bureau de la circonscription électorale où ils servent les électeurs pendant la période électorale. D'autres – comme les scrutateurs, les secrétaires des bureaux de scrutin et les agents d'inscription – servent les électeurs pendant le vote par anticipation et le jour de l'élection.

Le jour de l'élection, les agents d'inscription font prêter serment aux électeurs qui ne sont pas inscrits à la liste électorale, de façon à ce que leur nom y soit ajouté et qu'ils puissent voter.

Quelles seront vos responsabilités pendant votre élection?

- _____
- _____
- _____
- _____
- _____

En tant que membre du personnel électoral, vous pouvez voter, mais vous devez demeurer impartial. Quelles seront les caractéristiques du candidat pour qui vous voterez? Quelle est votre opinion sur les questions associées à votre élection?

Les candidats

Qui peut se porter candidat à une élection? Les personnes :

- qui ont 18 ans ou plus, qui ont la citoyenneté canadienne et qui résident dans la province depuis au moins six mois;
- qui sont enregistrées auprès d'Elections Alberta et de leur directeur du scrutin;
- dont la candidature est appuyée par au moins 25 électeurs admissibles de leur circonscription électorale;
- qui fournissent un cautionnement de candidature de 500 \$;
- qui n'ont pas reçu une interdiction de voter pour avoir omis de fournir un état financier ou avoir transgressé la loi électorale.

Les candidats peuvent appartenir à un parti politique et se présenter à l'élection en défendant les politiques de ce parti. Les candidats qui ne souhaitent pas représenter un parti politique peuvent se présenter comme candidats indépendants. Il n'est pas nécessaire de résider dans une circonscription électorale pour se porter candidat dans cette circonscription.

Quels critères avez-vous établis pour la sélection des candidats à votre élection? Inscris ces critères ci-dessous et vérifie si vous y répondez.

- _____
- _____
- _____
- _____

Quelle est votre opinion sur les questions associées à votre élection? Préparez votre énoncé de position.

Les représentants des candidats

Les candidats peuvent demander à des représentants de surveiller les bureaux de scrutin et d'agents d'inscription pour observer le déroulement du vote.

Ils peuvent représenter un candidat aux bureaux de scrutin pendant les heures d'ouverture, ainsi que pendant le décompte non officiel des votes après la fermeture.

Chacun des candidats a le droit de nommer au maximum quatre représentants par bureau de scrutin ou bureau d'agent d'inscription; les représentants, dont la mise en candidature doit se faire par écrit, doivent avoir le droit de vote et résider dans la circonscription électorale. Il ne peut y avoir plus d'un représentant de candidat présent à la fois par urne électorale ou par bureau d'agent d'inscription. Chaque représentant de candidat peut toutefois surveiller plus d'un bureau de scrutin ou bureau d'agent d'inscription. Les représentants des candidats doivent prêter le serment de discrétion avant de remplir leurs fonctions à tout bureau de scrutin ou bureau d'agent d'inscription.

Quelles seront les responsabilités des représentants des candidats pendant votre élection?

- _____
- _____
- _____
- _____

Quelles seront les responsabilités des représentants des candidats pendant votre élection? Même si les représentants des candidats travaillent pour un candidat particulier, ils sont libres de voter comme ils le veulent. Quelles seront les caractéristiques du candidat pour qui vous voterez? Quelle est votre opinion sur les questions associées à votre élection?

Les agents électoraux

En Alberta, tous les candidats à une élection provinciale doivent nommer un électeur à titre d'agent électoral.

Les agents électoraux doivent avoir le droit de vote selon ce que prévoit l'Election Act (la « Loi électorale »). Toutefois, il n'est pas obligatoire qu'ils demeurent dans la circonscription électorale du candidat qu'ils représentent. L'agent électoral doit consentir à sa mise en candidature en signant la section de l'acte de candidature qui le concerne. Les responsabilités des agents électoraux sont les suivantes :

- Autoriser les décisions prises pendant la campagne.
- Servir de personne-ressource pour le candidat.
- Communiquer avec les médias.
- Organiser et mener la campagne (par exemple, recruter des bénévoles, concevoir la campagne publicitaire et recueillir des fonds pour la campagne).

Quelles responsabilités auront les agents électoraux pendant votre élection?

- _____
- _____
- _____
- _____

Même si les agents électoraux travaillent pour un candidat particulier, ils sont libres de voter comme ils le veulent. Quelles seront les caractéristiques du candidat pour qui vous voterez? Quelle est votre opinion sur les questions associées à votre élection?

Les membres des groupes de pression

Les groupes de pression défendent une position particulière sur une question donnée. Ils peuvent représenter les intérêts d'un groupe de personnes, comme les environnementalistes ou les promoteurs immobiliers. On appelle parfois ces groupes des « tiers partis ».

Quelle position défendra votre groupe?

Quelles seront les responsabilités de votre groupe de pression pendant votre élection?

- _____
- _____
- _____
- _____

Quelles seront les caractéristiques du candidat pour qui vous voterez? Quelle est votre opinion sur les questions associées à votre élection?

Les représentants des médias

Les représentants des médias veulent s'assurer que le public est informé sur les candidats et le déroulement de l'élection. Les médias traitent également des questions qui sont importantes pendant l'élection et les événements de la campagne électorale, comme les débats ou les assemblées.

Les médias fournissent souvent de l'information sur les candidats et les positions défendues par ceux-ci et leurs partis politiques. Ils informent aussi le public sur les résultats pendant et après le jour de l'élection.

Quelles seront les responsabilités des représentants des médias pendant votre élection?

- _____
- _____
- _____
- _____
- _____

Quelles seront les caractéristiques du candidat pour qui vous voterez? Quelle est votre opinion sur les questions associées à votre élection?

■ Déroulement du vote par anticipation

Le vote par anticipation permet à certains électeurs de voter à l'avance, notamment ceux qui ont des handicaps physiques ou qui pensent être absents ou ne pas pouvoir voter le jour de l'élection. Le personnel électoral, les candidats, les agents électoraux et les représentants des candidats peuvent aussi voter par anticipation, parce qu'il arrive que leurs fonctions officielles les empêchent de voter le jour même de l'élection au bureau de scrutin de leur section de vote.

Les bureaux de vote par anticipation sont ouverts de 9 h à 20 h les jeudi, vendredi et samedi qui précèdent le jour de l'élection. Le directeur du scrutin fait connaître les dates et le lieu du vote par anticipation dans la proclamation d'élection, qui est publiée dans les journaux. Les électeurs qui souhaitent voter par anticipation doivent remplir une déclaration de vote par anticipation. Les électeurs dont le nom ne figure pas sur la liste électorale doivent prêter serment.

- Préparez les déclarations de vote par anticipation pour les électeurs qui seront absents le jour de l'élection.
- Fixez les dates et les heures du vote par anticipation.
- Demandez aux électeurs qui votent par anticipation de remplir la déclaration de vote par anticipation. Inscrivez leur nom dans le registre de scrutin.
- Fournissez un bulletin de vote aux électeurs. Ceux-ci doivent avoir la possibilité de remplir leur bulletin de vote en privé.
- Déposez les bulletins dans l'urne électorale; tous les bulletins seront comptés le jour de l'élection.

Déclaration de vote par anticipation

Je, _____, confirme que je ne pourrai pas être présent(e) le jour de l'élection pour les raisons suivantes :

- _____ (Donnez une raison)
- _____ (Donnez une raison)

Je n'ai pas encore voté et je ne voterai qu'une fois.

Signature : _____

Nom (en lettres majuscules) : _____

Fiches des tâches associées à la campagne

Choix des politiques

Les politiques sont les choses qu'on souhaite faire si on est élu pour former le gouvernement. Les politiques informent les électeurs sur les idées que les partis politiques et les candidats défendent. Vous devez avoir des politiques solides pour que les électeurs sachent pour quelles raisons ils vont voter.

- Les politiques peuvent porter sur des questions ou des sujets comme l'éducation, l'environnement, la santé, la sécurité ou la qualité de vie.
- Trouvez l'énoncé de politique de votre parti politique et de vos candidats.

Activités de campagne

Faites la liste des priorités pour votre campagne électorale. Vos activités de campagne pourraient comprendre les étapes suivantes :

- La conception d'un logo pour votre campagne.
- La préparation d'affiches ou de dépliants expliquant aux électeurs qui vous êtes et quelles sont vos politiques.
- La préparation d'un discours.
- La communication avec un reporter.
- La participation à un débat.
- La tenue d'une enquête ou d'un sondage d'opinion.

Affiches

Une belle affiche qui transmet un message fort permettra aux électeurs d'en apprendre davantage sur vous.

- Créez une affiche en couleurs avec des éléments visuels qui attireront l'attention.
- Assurez-vous que votre message est bref, direct et significatif.
- Réfléchissez aux questions qui sont importantes dans votre élection. Comment pouvez-vous faire connaître vos positions et vos politiques?

Communiqués de presse

Préparez un communiqué de presse à l'intention des médias et des groupes de pression qui jouent un rôle dans l'élection. Les communiqués de presse fournissent de l'information aux reporters pour les intéresser à écrire davantage sur vous.

- Quel est le principal message ou récit de votre communiqué de presse?
- Pourquoi ce message ou ce récit sont-ils importants? Qu'est-ce qui intéressera les personnes qui liront le communiqué?
- Assurez-vous que votre message est court et mettez l'accent sur les éléments clés.

Débats

Les débats jouent souvent un rôle important dans les campagnes électorales. Ils permettent aux candidats de faire connaître leurs positions, leurs politiques et leurs points de vue. Ils donnent aussi l'occasion aux électeurs, aux médias et aux groupes de pression de leur poser des questions.

Organisez un débat ou une séance de questions avec les candidats. Demandez aux candidats de préparer un bref discours. Fixez des limites pour la durée des discours et de la période de questions.

Sondage d'opinion

Les sondages d'opinion permettent de savoir ce que le public pense de certaines questions. Pendant les élections, les sondages d'opinion peuvent fournir de l'information sur la façon dont les électeurs pourraient voter ou sur les questions qui comptent pour eux.

Prenez le temps de bien préparer les questions sur lesquelles vous cherchez de l'information. Voici quelques exemples :

- Est-ce que vous pensez voter? Si oui, pourquoi? (Ou sinon, pourquoi?)
- Qu'est-ce qui est le plus important pour vous à propos de la question de _____?
- Quelle est la qualité la plus importante pour un candidat? Pourquoi?
- Quelle question compte le plus pour vous dans cette campagne? Pourquoi?

■ Gabarit de bulletins de vote

Bulletin de vote

<input type="radio"/>	

Bulletin de vote

<input type="radio"/>		<input type="radio"/>	
<input type="radio"/>		<input type="radio"/>	
<input type="radio"/>			
<input type="radio"/>			

Bulletin de vote

<input type="radio"/>		<input type="radio"/>	
<input type="radio"/>		<input type="radio"/>	
<input type="radio"/>		<input type="radio"/>	
<input type="radio"/>		<input type="radio"/>	

■ Relevé des résultats

Circonscription électorale : _____

Bureau de scrutin : _____

Candidat	Nombre de votes

Bulletins annulés	
Bulletins refusés	
Bulletins rejetés	
Bulletins non utilisés	

